

**ENTRETIENEZ LA RICHESSE
DE NOTRE PATRIMOINE**

DEVENEZ MÉCÈNE !

**BALCON CENTRAL
DE L'HÔTEL DE VILLE**

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET VOUS ENGAGER AUX COTÉS DE LA VILLE DE NANCY DANS CE PROJET ?

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration du balcon central de l'Hôtel de ville.

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet : www.fondation-patrimoine.org/78165

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de : Fondation du patrimoine - Balcon central de l'Hôtel de ville

Le montant de mon don est de €

NOM OU SOCIÉTÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

- ✓ sur le revenu
- ✓ sur la fortune immobilière
- ✓ sur les sociétés

EXEMPLE DE DON

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €))		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.		

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre

UN PEU D'HISTOIRE



La place Stanislas - monument préféré des Français - constitue le point d'orgue du projet architectural conduit par Emmanuel Héré entre 1752 et 1755. Si l'ensemble de la place célèbre le roi de France, Louis XV, l'hôtel de ville fait exception en affichant aux côtés des emblèmes du monarque ceux de Stanislas et de la ville de Nancy.

Sur l'avant-corps central, les grilles du balcon, magnifiques ouvrages sortis des ateliers de Jean Lamour, sont uniquement dévolues à Stanislas. À chaque extrémité, les lettres « RS » en témoignent.

De la même façon, sur le blason réunissant la Pologne et la Lituanie, encadré de deux aigles blancs et d'une couronne royale, est incrustée la tête de taureau de la famille Leszczyński. En partie basse, la croix ornée d'une colombe, nous rappelle que Stanislas appartenait à l'ordre du Saint-Esprit.

Depuis 1886, l'Hôtel de Ville est classé Monument historique et la place Royale, ainsi que les places d'Alliance et de la Carrière, sont inscrites au patrimoine mondial par l'UNESCO depuis 1983.



LE PROJET DE RESTAURATION

De l'ensemble des ferronneries qui ornent fenêtres et balcons de la place Stanislas, le balcon central de l'Hôtel de Ville se distingue par la richesse de son décor. Sa restauration nécessitera une dépose et un sablage intégral pour éliminer la rouille. Les feuillages manquants ou dégradés seront réparés ou restitués. Une passivation permettra la protection du métal contre les agressions extérieures.



Nancy,

CONTACTS

Ville de Nancy

GUILLAUME SADON

Chargé des grands projets bâtiments

Email : guillaume.sadon@mairie-nancy.fr

Tél : 03 83 85 32 63

Portable : 06 09 52 58 65

Fondation du patrimoine

Délégation Lorraine

62 rue de Metz - 54000 Nancy

Tél : 03 83 46 86 35

Email : lorraine@fondation-patrimoine.org